



POINT DE VUE ENVIRONNEMENT

Association agréée au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement
<http://gagny-environnement.org>

Septembre
2007

N° 34

Sommaire	Page
Edito : Le PLU suite	1
Carrière de l'Ouest	1
L'arboretum	2
Le forum	2
La Haute Île	2
Le grenelle de l'environnement	3
Le SDRIF	4
Les pluies du mois d'août	4
Rue Léon Bry	5

Edito : le PLU, suite....

Le dépôt, par la commune et Norminter (Intermarché), d'un recours en conseil d'état, devrait retarder l'échéance de la confirmation de l'annulation de cette affaire et rendre incertaine la situation pour les prochains mois.

Rien n'indique que ce recours sera recevable et la décision finale n'interviendra sans doute pas avant les élections municipales.

Cependant, le Plan Local d'Urbanisme, présenté en 2004 et actuellement annulé, serait inapplicable car il ne prend en compte ni l'autorisation préfectorale de défrichement établissant, dans la carrière du centre une zone de reboisement compensatoire sous forme d'une coulée verte de 2,16 ha, obtenue sous la pression de Gagny Environnement, ni les modifications de la nature de certains projets qui nécessitent un changement de zonage. Le PLU ne mentionne pas une compensation supplémentaire de 2,24 ha, à choisir en zone urbaine sur un autre site de carrières, qui constituera une réserve à destination forestière. Dans tous les cas, une révision du POS ou du PLU sera nécessaire. Les gabiniens nous demandent pourquoi ces recours.

Le seul moyen légal qui s'offre aux associations pour défendre avec succès leur environnement est le recours devant le tribunal administratif dans les deux mois

qui suivent la date d'application de la décision municipale.

Existe-t-il un autre moyen pour se faire entendre ?

La concertation est de la responsabilité de l'administration et aucune association ne peut obliger un maire à la mettre en œuvre. C'est la situation à laquelle nous sommes confrontés à Gagny. Mais, en cas de contestation et d'échec, le maire doit assumer seul les conséquences de ses choix et éviter d'utiliser le journal municipal pour présenter une information orientée voire erronée.

Gagny Environnement, en affichant les jugements sur son site internet, a choisi la transparence. Pour la bonne information des Gabiniens, il serait souhaitable que le maire les affiche in extenso sur le site internet de la commune ou donne la parole dans le journal municipal aux associations impliquées.

Jean Denis

Carrière de l'Ouest : Concasseur

Pour la troisième fois, la justice administrative donne raison à Gagny Environnement, qui, relayant la mobilisation des riverains, a obtenu l'annulation de la modification du Plan d'Occupation des Sols qui autorisait une fois de plus l'exploitation d'un concasseur par la société Marto.

Après les jugements de 1998, 2005 et 2007, la cour administrative d'appel de Versailles, le 10 juillet 2007, a rendu un arrêt annulant la délibération du conseil municipal du 13 mai 2002 approuvant la modification du POS au motif que "cette modification litigieuse comporte par elle-même de graves risques de nuisances". (*Jugement sur le site <http://gagny-environnement.org>*)

La commune va-t-elle déposer un recours en Conseil d'Etat contre l'intérêt des riverains ? Réponse fin septembre.

L'ARBORETUM QUI VEUT CACHER LE BETON

Sensibilisée par les actions menées par GAGNY ENVIRONNEMENT, la mairie commence à comprendre l'intérêt que portent les GabinienS à leur environnement.

Nos démarches auprès de la population, nos succès juridiques, le soutien de nos adhérents ont fait naître une prise de conscience et une certaine inquiétude auprès des élus d'où un battage médiatique sans précédent (articles, photos dans Gagny magazine, fascicule sur l'aménagement du parc forestier, petit livret sur l'arboretum, invitation à 2 journées découverte).

Remettons les choses en place :

La surface de l'arboretum, c'est 1,5 ha, c'est-à-dire moins de 7% de la surface totale de l'ancienne carrière du centre.

L'arboretum et ses 410 arbres de haute tige, représentant une trentaine d'essences de grandes familles, plantés en un temps record de 5 semaines, ne remplaceront malheureusement pas les dizaines d'arbres, presque centenaires et d'essences également nobles, détruites inutilement dans la carrière de centre (*voir le relevé de reconnaissance des bois par la D.R.I.A.F. disponible sur demande à l'association*).

Bien entendu, la création d'un arboretum et d'un parc forestier ne peut qu'être approuvée dans son principe, mais cette réalisation ne doit pas masquer le désir évident de la municipalité de bétonner le reste, dont 4 ha prévus pour le supermarché et le Bricorama.

Si d'aventure, les aménagements prévus par la commune devaient voir le jour, on peut penser que l'arboretum, enclavé au milieu des constructions, ne serait qu'une opération de prestige destinée à mettre en valeur les futurs logements au seul profit de leurs occupants; cet espace privilégié et les espaces forestiers seraient plus difficiles d'accès aux gabinienS que ceux réservés au supermarché et situés sur la partie plane au sud de la carrière du centre, côté rue Jules Guesde.

Les GabinienS savent aujourd'hui que notre recours en annulation du permis de construire du centre commercial, présenté au Tribunal Administratif, a été favorable à l'association ; le jugement en appel a confirmé notre victoire en première instance. Nous apprenons que la commune et la société Norminter se sont pourvues en cassation devant le Conseil d'Etat.

Nous sommes plus que jamais déterminés et optimistes pour l'avenir. Nous continuerons le combat, sachant que les projets de construction sont compromis et qu'une révision du PLU sera indispensable.

UN ARBORETUM C'EST BIEN, UN PARC DE 22,5 ha C'EST MIEUX.

Jean-Claude IMADALI

Le forum des associations

Les 8 et 9 septembre de 11h à 18h, Gagny Environnement tiendra son stand au forum des associations à l'Aréna. C'est l'occasion de se rencontrer, de débattre, d'inviter vos voisins et amis et de susciter de nouvelles adhésions.

Soyez tous les bienvenus.

Sortie à la Haute ÎLE de Neuilly sur Marne

Le samedi 15 septembre, le responsable des espaces vert du Conseil Général accueillera l'association pour une visite du parc départemental de la Haute Île.

Rendez-vous à 14 heures à l'entrée de la passerelle (stationnement possible sur le parking du magasin Lapeyre, pointe de Gournay). Durée de la visite : 2 heures 30.

Le nombre de visiteurs étant limité à 30, nous vous demandons de vous inscrire auprès de Véronique DENIZET (06 64 71 87 67)

Un point sur le Grenelle de l'environnement

Pour tous ceux qui sont soucieux de la préservation de l'environnement, le prochain « Grenelle » est un espoir. France Nature Environnement (FNE), la fédération dont Gagny Environnement est membre, est partenaire de ce projet dont il est utile de présenter le fonctionnement.

Six groupes de travail sont mis en place, avec chacun 40 membres répartis en cinq collèges Etat/collectivités locales/associations/entrepreneurs/syndicats.

Les réunions ont commencé le 16 juillet et se termineront fin septembre. FNE nous livre ses impressions en temps réel à l'adresse suivante : <http://fne-grenelle.blogspot.com>

A partir de fin septembre, une deuxième phase permettra, via des consultations internet et des réunions en région, de présenter au public et aux acteurs locaux les propositions issues de ces tables rondes.

Fin octobre, la dernière étape permettra de faire la synthèse des contributions et d'en dégager le plan d'action.

Au titre du collège « associations », 9 ONG sont représentées dont FNE, WWF, Greenpeace, la Fondation Nicolas Hulot...

Que faut-il penser et attendre de cet événement ?

FNE indique que « le Grenelle de l'environnement doit constituer, non un aboutissement, mais bien le commencement d'un nouveau dialogue environnemental » et qu'il n'est pas question de « servir de caution, lors de vrais/faux débats publics, à des choix réalisés en amont ».

Notre fédération présente des contributions issues de débats qui ont lieu depuis plusieurs années au sein du réseau des acteurs associatifs de l'environnement. Elles sont synthétisées dans un cahier de 35 propositions dont la plupart exigent une rupture avec nos pratiques actuelles dans les champs économiques, sociaux et culturels :

- suspension des projets autoroutiers et aéroportuaires
- éco redevance sur les transports routiers
- suspension de tous les projets d'installation nucléaire nouvelle et droit à

l'information du public sur les coûts et risques de l'énergie nucléaire

- 10% des surfaces en agriculture biologique d'ici 5 ans
- organisation d'un débat public sur les OGM, leur intérêt, les risques induits. Exigence d'une évaluation préalable indépendante
- réduction de moitié, et sur 5 ans, de la quantité de pesticides utilisés (la France est le premier utilisateur en Europe)
- application immédiate des directives et règlements européens sur la régulation de la pêche
- création d'un collège de l'environnement au Conseil Economique et Social
- réforme du système d'aide juridictionnelle pour les associations et suppression de l'obligation d'un avocat devant les Cours Administratives d'Appel
- refonte des enquêtes publiques qui devront avoir lieu davantage en amont, développer les réunions publiques et donner des effets juridiques à l'avis du commissaire enquêteur
- mise en ligne sur internet de toutes les connaissances dans les domaines environnementaux et sanitaires
- un statut pour les associations de protection de l'environnement qui permettra de les associer à la gestion des affaires publiques

...Et bien d'autres mesures. Chacune est accompagnée d'un plan de financement et d'un calendrier.

Gagny Environnement soutient l'ensemble de ces mesures. Si leur mise en œuvre est conforme à la volonté affichée lors du lancement du Grenelle, nous en attendons une modification radicale de notre modèle de développement. **Au plan local, les mesures proposées au titre de la démocratie écologique permettront à notre association d'obtenir les moyens de ses actions, de recevoir l'intégralité de l'information et d'être associée, avec tous les citoyens, aux décisions qui mettent en jeu les intérêts environnementaux.**

Véronique Denizet

Un SDRIF environnemental pour demain ?

Le SDRIF, Schéma directeur de la région d'Île de France, est un document d'urbanisme et d'aménagement dont les dispositions s'imposent aux PLU. Ce schéma a pour **objectif** de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace tout en prenant en compte les questions de climat et d'énergie et en garantissant le rayonnement international de la région. Il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région, coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région.

Le Conseil régional, l'Etat et le Conseil économique et social régional ont informé et consulté les élus, les acteurs de la société civile, les associations et organisé des débats citoyens.

Le SDRIF a été soumis aux différentes collectivités territoriales : en juin, le Conseil

Général de Seine-Saint-Denis a émis un avis favorable, en demandant l'amélioration de certains points. Quatre conseillers généraux, dont le maire de Gagny, se sont prononcés contre.

Gagny Environnement se déclare pour la maîtrise de la consommation d'espace, la réduction des déplacements en kilomètres parcourus, le renforcement des transports collectifs et du lien urbanisme/transports, la recherche de la ville économe en espace et énergie.

L'association soutient le classement de toutes les anciennes carrières de l'Est parisien en espaces boisés ou de loisirs et l'abandon du projet routier dans la carrière de l'Est. Nous constatons que Gagny n'est pas dans une zone d'urbanisation préférentielle, ce qui permettra à notre ville de conserver son caractère pavillonnaire.

Gagny Environnement retient la proposition du Conseil Général prévoyant une coulée verte de Coubron à Neuilly-sur-Marne en passant dans la carrière de l'Est.

L'association approuve les dispositions du SDRIF, beaucoup plus écologique que les précédents. Nous attendons que l'Etat valide ce document sans le vider de ses orientations environnementales.

Brigitte MAZZOLA

Participez à l'enquête publique qui se déroulera en octobre.

Les pluies du mois d'août

La surélévation des terrains de la carrière du centre, au nord et au sud du chemin du Bois de l'Etoile, a été la cause d'une inondation importante dans le centre ville (voir photos page 6).

Deux ruisseaux se sont créés, l'un dévalant vers la rue Florian, l'autre se déversant rue de Franceville pour rejoindre le flux rue Florian.

Ce torrent d'eau et de boue a fortement dégradé la chaussée en emportant cailloux et goudron vers le centre ville jusqu'au carrefour de la rue Laugier Villard. La rue de Florian, déjà en mauvais état, est à réhabiliter complètement.

Cet incident démontre que les réseaux en aval de la carrière du centre sont insuffisants ou inexistant, l'urbanisation prévue n'arrangera pas la situation.

Rue Léon Bry : assainissement et développement durable !!

Juste avant les dernières élections municipales, la rue Léon Bry a été refaite entièrement : trottoirs en béton désactivé avec gravier apparent, plantations d'arbres et pavage à l'ancienne. Cette réalisation était montrée en exemple malgré de nombreux défauts de réalisation qui ont nécessité plusieurs reprises de pavage.

On pouvait raisonnablement penser que les réseaux d'assainissements avaient été étudiés pour desservir les futurs immeubles dont la construction était autorisée par le classement en zone urbaine dense.

Des permis de construire d'immeubles ont été délivrés et le raccordement aux réseaux a nécessité l'ouverture de tranchées dans la portion comprise entre la rue du Général Leclerc et le collège.

Mais il s'avère que le système ne fonctionne pas. Il faut de nouveau défoncer complètement la voirie pour remplacer les tuyaux d'assainissement d'un diamètre insuffisant.

L'analyse des plans montre que sur l'autre secteur, compris entre le collège et la rue Contant, certaines habitations ne sont pas raccordées au réseau d'eaux usées.

Demain, la mise en conformité nécessitera de casser une nouvelle fois une belle réalisation.

Ces multiples et coûteuses interventions vont à l'encontre de l'intérêt des gabinien : elles représentent des dépenses inutiles et, tout aussi grave, ne respectent pas le principe de développement durable qui aurait imposé, lors de la première réfection de la rue, la pose de tuyaux d'assainissement d'une taille suffisante et le raccordement de toutes les habitations existantes.

En attendant qui paye ? Comme d'habitude, vous et moi, car faire et défaire, c'est toujours gaspiller l'argent du contribuable.

Jean Denis

Diffusion du journal

Point de Vue Environnement sera de nouveau envoyé au format papier à tous nos adhérents, et ce, à la demande de plusieurs membres de l'association qui préfèrent la lecture sur un support papier et qui le diffusent autour d'eux.



Bulletin d'adhésion à l'association

Gagny Environnement
18, rue des Collines
93320 GAGNY
01 43 81 49 20

<http://gagny-environnement.org>

Nom :Prénom :

ADRESSE :

CP :Ville :

☎ :Courriel :

DEMANDE MON ADHESION A GAGNY ENVIRONNEMENT
COTISATION : 20€

DATE :SIGNATURE :

L'orage du 23 août 2007



Chemin du Bois de l'Etoile



Rue de Franceville



Rue Florian

Rue Florian

